

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 04 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire

GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoint, DURAND Pascal, OLERON Régine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, URFIE Anne-Sophie, HINGANT Marion, Le GUIRINEC Sonia, HAMON Jean-Baptiste

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| - en exercice | 15 |
| - présents | 14 |
| - votants | 15 |
| - absents | 1 |
| - exclus | 0 |

Absents excusés : BROUARD Catherine représentée par OLERON Régine

Secrétaire : Monsieur David ANDRIEUX

OBJET : GARDERIE PERISCOLAIRE : REVISION DU PRIX au 1^{er} septembre 2022

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les prix de la garderie périscolaire dont les derniers tarifs ont été fixés par délibération du 9 Novembre 2021.

Les tarifs seront ainsi révisés chaque année avant la rentrée scolaire et non plus par année civile.

Pour rappel, les tarifs de l'année 2021-2022 étaient les suivants :

-Journée : -3.60 € par jour et par enfant (Goûter compris)

-3.30 € par jour et par enfant (goûter compris) pour une famille de trois enfants et plus

-Matin : 1.60 € par jour et par enfant

-Soir : 2.40 € par jour et par enfant (goûter compris)

Une majoration de 5 € par enfant et par quart d'heure à partir de 18H30 est facturée aux parents.

Madame Le Maire demande au conseil de se prononcer sur les tarifs pour l'année 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2022-2023 au 1^{er} septembre 2022.

Fait et délibéré à HENANSAL les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de SAINT-BRIEUC le 8 juillet 2022 et publication ou notification du 8 juillet 2022



Le Maire,
Sylvie HERVO

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Le Maire,
Sylvie HERVO